

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Madagascar	
TITRE DU PROJET : PBF/IRF-320 : Répondre aux menaces à la paix et à la cohésion sociale liées aux migrations non maîtrisées par l'appui à l' <u>autonomisation</u> et à la <u>promotion des femmes</u> à Madagascar (Projet REAP)	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00118935	
Modalité de financement du PBF: <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG, etc.) : Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Les partenaires d'exécution sont par type : (i) l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui sera cheffe de file ; (ii) le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; (iii) Partenaires gouvernementaux/étatiques/publiques/semi-publiques : <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau central : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID – la partie nationale lead) ○ Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ○ Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEPE) ○ La Direction Générale des Services Fonciers (DGSF) ○ Centre National de Recherche sur l'Environnement (CNRE) • Au niveau des régions de mise en œuvre du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Chefs de Régions/Gouverneurs ○ Préfectures ○ Directions régionales de l'environnement et du développement durable (DREDD) ○ Directions régionales de l'agriculture, de la pêche, et de l'élevage et de la pêche (DRAEP) ○ Madagascar National Park (MNP) ○ Centre National de Formation, d'Etudes et de Recherche en Environnement et Forestier (CNFEREF) 	
(iv) Autres partenaires possibles de mise en œuvre (la sélection finale sera faite fonction des procédures de procurement des agences au lancement du projet) : <ul style="list-style-type: none"> • Société civile/ONGs dans la région Androy : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les Groupements Villageois d'Entraide Communautaire (GVEC) ○ ONG SOS Village d'Enfants ○ ONG LIFE GIVING WATER (LGW) ○ ONG ADRIS 	

<ul style="list-style-type: none"> ○ AGEX EcarT ○ Association AVIAVY ○ Association FITAHIA • Société civile/ONGs dans la région Menabe : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les Vondron' Olona Ifotony « V.O.I. » (communautés de base - COBA) dans les villages cibles ○ Les plateformes/associations de femmes dans les villages cibles ○ ONG Durrell ○ ONG Fanamby ○ ONG TKI ○ ONG Code Menabe ○ ONG Fanoitra ○ Plateforme des OSC FIBE 												
<p>Date approximative de démarrage du projet¹ : 01.01.2020-02.12.2019 (date de démarrage du projet)</p> <p>Durée du projet en mois :² 18 Mois + 6 mois = 24 mois. Nouvelle date de fin de projet : 01 décembre 2021</p> <p>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Région Menabe (Districts de Morondava et Belo sur Tsiribihina Mahabo) et région Androy (District de Tsihombe).</p>												
<p>Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes</p> <p><input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)</p> <p><input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional</p>												
<p>Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :</p> <p>OIM : \$ 800,113.90</p> <p>PNUD : \$ 699,886.10</p> <p>Total PBF : \$ 1,500,000</p> <p><i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i></p>												
<p>Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>PBF 1^{ère} tranche (70%) :</th> <th>PBF 2^{ème} tranche* (30%) :</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OIM : \$ 560,079.73</td> <td>OIM : \$ 240,034.17</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PNUD : \$ 489,920.27</td> <td>PNUD : \$ 209,965.83</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous Total : \$ 1,050,000</td> <td>Sous Total : \$ 450,000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PBF 1 ^{ère} tranche (70%) :	PBF 2 ^{ème} tranche* (30%) :		OIM : \$ 560,079.73	OIM : \$ 240,034.17		PNUD : \$ 489,920.27	PNUD : \$ 209,965.83		Sous Total : \$ 1,050,000	Sous Total : \$ 450,000	
PBF 1 ^{ère} tranche (70%) :	PBF 2 ^{ème} tranche* (30%) :											
OIM : \$ 560,079.73	OIM : \$ 240,034.17											
PNUD : \$ 489,920.27	PNUD : \$ 209,965.83											
Sous Total : \$ 1,050,000	Sous Total : \$ 450,000											
<p>Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :</p> <p>Ce projet est urgent dans la mesure où les effets et impacts liés aux migrations non maîtrisées depuis la région Androy vers les aires protégées de la région Menabe dépassent très largement les capacités de réponse des autorités et autres acteurs locaux ; et constituent une menace à la paix et la cohésion sociale, en aggravant les vulnérabilités des migrants eux-mêmes, des communautés dans les régions desquelles ils proviennent, et des communautés des régions vers lesquelles ils migrent – et particulièrement la vulnérabilité des femmes.</p>												

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Il s'agit d'un projet hautement innovant. C'est en effet la première fois dans le pays que les enjeux de la paix et de la cohésion sociale en relation avec les dynamiques migratoires et l'environnement sont abordés. C'est la première fois que Madagascar mettra en œuvre une initiative visant à adresser la problématique sous la double focale des régions d'origine (réduire les facteurs de pression conduisant à la migration non choisie) et de destination des migrants (atténuer les effets négatifs liés aux migrations tout en valorisant ce que la migration peut apporter de positif) – pour aboutir à des résultats ciblés mais tangibles et pérennes au terme du projet, par une approche qui rejette la stigmatisation des migrants et s'intègre dans une vision de la migration comme une réalité complexe à gérer et non un problème à résoudre. Enfin, c'est la première fois que cette problématique est abordée à travers le prisme du genre, et à travers des propositions de réponses faisant des femmes – à travers un appui résolu à leur autonomisation politique, économique, et sociale, et en construisant sur les germes d'une autonomisation engagée ces dernières années et ayant donné des résultats concrets – des agentes moteurs de changement pour le bénéfice de l'ensemble de la société.

Ce projet est catalytique dans la mesure où il produira des savoirs, des ressources, des stratégies, et des retours sur expérience de manière participative et inclusive, qui pourront être mis en valeur dans d'autres régions qui sont confrontées à des problématiques similaires – en intervenant et en liant trois niveaux de responsabilité et de prise de décision : local, régional et national. Ce projet aura un rôle catalyseur dans la mesure où il permettra à d'autres interventions parallèles et subséquentes à ce projet d'avoir de meilleurs effets, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des initiatives de développement du Grand Sud, qui bénéficieront d'une stabilisation des populations dont la migration n'est pas le premier choix. Il permettra également la mise en œuvre d'initiatives de grande envergure en matière de conservation de la biodiversité autour des écosystèmes de l'ouest du pays, et qui sont présentement confrontées aux défis quotidiens des migrations qui paralysent leurs activités.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Ce projet s'aligne dans la continuité des engagements et interactions que l'OIM et le PNUD ont respectivement eu sur les thèmes abordés par le projet ces dernières années à Madagascar. L'OIM a mené des études (Displacement Tracking Matrix – rapports DTM) sur les déplacements induits par la sécheresse dans la région Androy entre 2017 et 2018. De même, l'OIM a mené une évaluation nationale pays sur l'interdépendance entre les migrations, l'environnement, et le changement climatique en 2017, dont un des deux terrains d'étude approfondie a été conduit dans le Menabe. En 2018, l'OIM a co-organisé avec le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts un Dialogue National sur la migration, l'environnement, et le changement climatique auquel ont participé des représentants étatiques au niveau central et décentralisé (dont des représentants des régions Androy et Menabe), des représentants du milieu académique et de la société civile, ainsi que les partenaires techniques et financiers (dont le WWF, Conservation International, USAID, le PNUD, et la FAO) ; et ayant conduit au développement d'une feuille de route sur les actions prioritaires à mener pour répondre aux défis des flux migratoires non maîtrisés en provenance du sud du pays, vers les centres urbains et péri-urbains de l'ouest notamment. Le PNUD a joué un rôle central dans l'élaboration du Plan de Relèvement et de Résilience suite à la dernière crise humanitaire dans le « Grand Sud » de Madagascar, et par la suite dans le développement de la Stratégie Intégrée de Développement du « Grand Sud ». Ces différentes activités ont permis de cadrer le positionnement et la valeur ajoutée du Système des Nations Unies sur ces sujets et les opportunités de réponses ciblées.

Les différents ministères concernés par les thèmes de gestion des migrations, de cohésion sociale, de conservation et de protection de l'environnement, de développement durable, d'aménagement du territoire, d'agriculture, ont été consultés par l'OIM et le PNUD au niveau central et au niveau de leurs représentations déconcentrées/décentralisées dans les deux régions cibles du projet pour la formulation détaillée de ce projet. L'OIM a mené pour le compte de l'OIM et du PNUD une mission dans le Menabe

en août 2019 pour échanger plus en détail avec les autorités régionales et locales et les OSCs sur leurs perspectives et considérations sur ces enjeux, l'approche d'intervention ciblée sur le genre, et les activités prévues. Le PNUD en a fait de même dans la région Androy pour le compte du PNUD et de l'OIM dans un esprit de division du travail. Cette étape a permis d'affiner et de valider certaines hypothèses de travail et la théorie de changement proposée par ce projet, et a permis de pré-identifier les OSCs pouvant être valorisées pour la mise en œuvre du projet. Les rapports DTM de l'OIM ont déjà mis à disposition une base d'information sur les besoins et vulnérabilités des migrants issus de la région Androy. Le PNUD a également, mis en œuvre en 2019 des activités de soutien aux acteurs régionaux pour la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), dont deux ateliers conduits dans la région Menabe en avril et juin 2019, durant lesquels ont été abordés certains des enjeux de développement durable et inclusif en lien avec les phénomènes de migration non maîtrisée.

Enfin, il convient de mentionner que le thème des migrations non contrôlées et des effets négatifs en résultant a été évoqué explicitement et à plusieurs reprises par les partenaires nationaux lors des réunions du Comité de Pilotage du PBF, en 2018 et 2019, soulignant ainsi l'importance croissante du problème et la prise en compte par les autorités elles-mêmes de ce sujet qui constitue une menace à la consolidation de la paix. De plus, l'analyse de conflit conduite par un Consultant international au terme des financements de la phase 1 de l'engagement du PBF à Madagascar – réalisée en préparation d'une éventuelle phase 2 du PBF, a spécifiquement identifié la migration parmi les problématiques émergentes et constituant de manière localisée une menace à la paix.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes : 3

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 80%

Degré de risque du projet³ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁴) :

(2.3) Prévention/Gestion des conflits

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Le projet contribuera à la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, convenu entre le Gouvernement de Madagascar et le Système des Nations Unies pour la période 2015 – 2019 (étendu à 2020), dans ses effets 1 « les populations vulnérables, dans les zones d'intervention, accèdent aux opportunités de revenus et d'emplois, améliorent leurs capacités de résilience, et contribuent à une croissance inclusive et équitable pour un développement durable » ; et 2 « les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent efficacement leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains ».

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : Le projet contribuera aux ODD suivants : ODD 1 « Pas de pauvreté », ODD 5 « Egalité entre les sexes », ODD 8 « Travail décent et croissance économique », ODD 10 « Inégalités réduites », ODD 13 « Lutte contre le changement climatique », ODD 15 « Vie terrestre », ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces », et ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

Le cas échéant, **Objectif National Stratégique** auquel le projet contribue : Le « Plan Emergence Madagascar (PEM) » qui prendra la relève du Plan National de Développement (PND) durant le second semestre de 2019 est en phase de développement. Cependant, ce projet est d'ores et déjà aligné à la

³ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁴ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Politique Générale de l'Etat dont les axes prioritaires sont la « Paix et sécurité », la « Gestion durable et la conservation des ressources naturelles », et « l'Autonomie et la responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées ».

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : **6 mois**
Changement de résultat / sujet : (jusqu'a 1 decembre 2021)
Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :
Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :
USD XXXXX

Brève justification de la révision :

A la lumière des retards imposés à la mise en œuvre du projet par la pandémie de COVID-19 et par la nécessité d'adapter les procédures administratives au nouveau contexte, et compte tenu des impacts que la pandémie a causés sur les zones d'intervention du projet et sur les bénéficiaires directs et indirects, cette révision est nécessaire afin de modifier certains aspects du projet, en s'adaptant au nouveau contexte et aux tensions induites par la Kere (sécheresse), pour mieux assurer l'atteindre des résultats.

La révision été demandée pour différentes raisons :

1) Une demande d'extension de la durée du projet de 6 mois

Rendue nécessaire pour remédier aux retards causés dans la mise en œuvre du projet par la pandémie de COVID-19 et par certaines pesanteurs administratives. Le projet était en phase de démarrage lorsque l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, reportant de facto le démarrage de la plupart des activités à septembre 2021.

La pandémie COVID-19 a par ailleurs profondément affecté la résilience des bénéficiaires du projet (directs et indirects), obligeant le projet à envisager de nouvelles méthodologies, ou à modifier certaines activités.

Une prolongation de 6 mois est nécessaire afin de conclure le projet, d'atteindre les résultats escomptés et de jeter les bases d'actions catalytiques. Le projet apportera une attention particulière, compte tenu des retards accumulés et du contexte spécifique lié à la sécheresse, à ce qu'un plan de sortie clair soit élaboré et mis en œuvre, afin d'assurer une durabilité des acquis du projet.

Cette extension est absolument nécessaire pour que le projet puisse atteindre les résultats initialement fixés, tout en répondant aux nouvelles tensions accélérées par le phénomène de sécheresse.

2) Modifications de l'allocation budgétaire

Une révision budgétaire est aussi nécessaire pour corriger les erreurs d'utilisation des catégories budgétaires lors de la conception du projet, et aussi pour ajuster la planification budgétaire aux modalités contractuelles effectivement utilisées lors de la mise en œuvre. Deuxièmement, la suppression du produit 1.2, pour les raisons expliquées ci-dessous, a libéré un budget que les RUNO proposent de redistribuer entre les autres produits

du projet, en augmentant le budget de certaines activités, afin d'assurer le plein achèvement des résultats, malgré la suppression du produit 1.2. Enfin, une légère révision des coûts de personnel et de fonctionnement est nécessaire pour faire face à l'extension de 6 mois du budget. Cette réaffectation n'a été demandée que par l'Agence principale. La nature même de l'OIM, qui ne prévoit pas la présence de fonds de base pour les salaires du personnel du projet, exige donc de pouvoir couvrir les frais de personnel et de bureau pour les 6 mois d'extension. Néanmoins, le montant de la réallocation demandée pour le personnel et les coûts de fonctionnement ne dépasseront pas 33,3% du montant initial (71 913 USD, équivalent aux 6 mois supplémentaires) : ils représentent 10% du montant initial (correspondant à 21 940 USD). L'OIM mettra à disposition des ressources provenant d'autres projets pour couvrir la différence. Ce choix a été motivé par le désir de consacrer la majeure partie des fonds aux opérations. En parallèle, la suppression du produit 1.2 a eu un impact sur la valeur totale du résultat 1, entraînant une augmentation des résultats 2 et 3 au-delà du seuil de 15 %.

3) Suppression du produit 1.2 du projet (Programme pilote de préparation, facilitation et accompagnement au retour volontaire et à la réintégration de 90 ménages migrants depuis le Menabe, vers l'Androy), à la lumière de nouvelles conditions qui rendent sa réalisation difficile, voire impossible. Les conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19 ont profondément affecté la résilience des bénéficiaires (directs et indirects) du projet.

En outre, une sécheresse exceptionnelle s'est produite dans le sud de Madagascar depuis octobre 2020, avec des taux de précipitation extrêmement faibles. Ces deux facteurs ont provoqué une crise humanitaire, avec 1,3 million de personnes confrontées à des niveaux de malnutrition aigus.

À cet égard, les RUNO ne considèrent pas que les conditions soient réunies pour pouvoir mettre en œuvre le produit 1.2 en garantissant la sécurité et le bien-être des bénéficiaires, ainsi que la réussite du projet. Ce changement a été discuté et approuvé lors de la 4^{ème} réunion du Comité directeur du projet, en mars 2021.

Les fonds initialement prévus pour le produit 1.2 seront réaffectés à d'autres activités, afin d'assurer l'achèvement des résultats du projet dans ce nouveau contexte.

Résultat 1 ; Produit 1.1 ; Activités 1.1.1/1.1.2 : Pour assurer une meilleure stabilisation de la population locale, les Agences proposent d'inclure la commune rurale de Faux-Cap, dans la région d'Androy, à celles déjà touchées par le projet. La proposition est d'augmenter le nombre de femmes membres des comités avec trois comités supplémentaires de cette commune. Le nombre de comités de femmes dans la région d'Androy sera donc porté à 13.

Résultat 1 ; Produit 1.1 ; Activité 1.1.3 : Pour augmenter le nombre d'activités de stabilisation communautaire menées par les comités de femmes dans la région de Menabe. Cela permettra de poursuivre les activités de cohésion sociale dans la région de Menabe pendant les six mois supplémentaires de l'extension du projet.

Résultat 2 ; Produit 2.2 ; Activité 2.2.3 : Une révision budgétaire devient nécessaire pour augmenter le nombre de bénéficiaires du programme AGR

de 100 à 130, en raison des 3 comités supplémentaires mis en place dans la commune rurale de Faux Cap.

4) Révision du cadre de résultats du projet

A la lumière de l'évaluation de l'évaluabilité conduite en 2020, les RUNO ont travaillé avec les partenaires nationaux et le Secrétariat PBF, afin d'affiner le cadre de résultats de manière à pouvoir identifier des indicateurs permettant de mieux évaluer les achèvements du projet et ses impacts réels. Une révision est également nécessaire afin d'adapter le cadre de résultats à la suppression du produit 1.2.

Dans la région de Menabe, à la lumière des premiers résultats de l'évaluation préliminaire, il a été décidé de concentrer les interventions dans l'Aire protégée Menabe Antimena (APMA). Ici, la présence de populations migrantes et locales qui pratiquent l'agriculture sur brûlis entraîne des répressions de la part des autorités régionales. Il s'avère donc être une zone où les conflits sont plus susceptibles de se produire. Pour cette raison, les districts de Morondava et Belo sur Tsiribihina (situés à l'intérieur de l'APMA) ont été retenus comme zones d'intervention, et le district de Mahabo (situé en dehors de l'APMA) a été exclu.

L'un des principaux retards causés par la pandémie de COVID-19 était lié à la nécessité pour les RUNO, les ONG et les OSC, les prestataires de services et la contrepartie nationale d'identifier les moyens pour pouvoir travailler à la lumière des nouvelles restrictions. Plus d'un an après le début de la pandémie, les partenaires du projet à tous les niveaux ont dû s'adapter et identifier de nouvelles procédures et méthodes de travail. Depuis plus d'un an, dans toutes les collaborations et contrats de service mis en œuvre par les RUNO, une partie de la méthodologie de l'offre technique est consacrée à expliquer comment faire face aux éventuels blocages liés à une résurgence de la pandémie COVID-19. C'est pourquoi, si les restrictions reprennent, le projet ne fera pas face à une suspension de toutes les activités. Bien que certaines activités, en fonction des changements interrégionaux, puissent être retardées, la plupart des activités devraient pouvoir se dérouler sans changements majeurs. Enfin, au niveau du Coordinateur Résident et des Chefs d'agence, de multiples réunions ont eu lieu afin de s'assurer que les projets du PBF soient mis en œuvre dans les délais prévus et sans prendre de nouveaux retards. Cette situation a donné lieu à une coordination plus étroite entre les RUNO, au niveau des Chefs d'agence et entre les équipes de mise en œuvre afin d'éviter tout nouveau retard.

Des changements positifs ont déjà été constatés en ce qui concerne l'achèvement du Résultat 1. En ce qui concerne les Résultats 2 et 3 du projet, il n'est pas encore possible de voir des changements substantiels dans l'achèvement des résultats. Néanmoins, une dynamique de travail très positive a été établie avec la contrepartie nationale, les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre. Cela permet de penser qu'il sera possible de mettre en œuvre le projet dans le temps restant et d'obtenir les résultats escomptés.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p><i>Nom : Mr Daniel Silva y Poveda</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p>Chef de Mission, Organisation internationale pour les Migrations (OIM)</p> <p><i>Date et tampon : 28/05/2021</i></p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom : Son Excellence Monsieur Christian Ntsay</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre : Premier Ministre, Chef du Gouvernement</i></p> <p><i>Date et tampon : 28 MAI 2021</i></p> 
<p>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p><i>Mme Natasha van Rijn</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p>Représentante Résident, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p><i>Date et tampon : 31-May-2021</i></p>	
<p>Coordonnateur résident</p> <p><i>Nom : Mr Issa Sanogo</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p> NATIONS UNIES MADAGASCAR</p> <p>Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies</p> <p><i>Date et tampon : 28.05.2021</i></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom : Mr Oscar Fernandez-Taranco</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre : Sous-Secrétaire adjoint pour la consolidation de la paix</i></p> <p><i>Date et tampon : 2 juin 2021</i></p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement l'**analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet.

Ces dernières années, une augmentation importante des flux de migration interne depuis le sud du pays vers les centres urbains et les zones rurales de l'ouest et du nord-ouest a été constatée (source : Rapports Displacement Tracking Matrix DTM/OIM)⁵. Si la migration interne n'est pas un phénomène nouveau à Madagascar, les dynamiques sous-tendant cette migration ont significativement changé, entraînant des effets qui jamais auparavant n'avaient été observés, et bouleversant des dynamiques sociales, politiques et économiques locales. Ces effets constituent aujourd'hui une menace pour la paix et la cohésion sociale aussi bien dans les régions d'origine que dans les régions de destination des migrants et demandent une réponse urgente.

La migration depuis le sud du pays a suivi historiquement une dynamique saisonnière, et a consisté en une migration principalement des hommes originaires des zones affectées par le « Kere » (sècheresse). Mais la dégradation des conditions environnementales liée aux effets du changement climatique et la destruction des moyens de subsistance traditionnels en résultant dans ces zones d'origine des migrants a nettement augmenté le nombre d'individus contraints à migrer pour survivre, et a fondamentalement changé les caractéristiques de ces migrations, celles-ci suivant maintenant des cycles beaucoup plus longs, voire étant permanentes. De même, si elles étaient principalement le fait d'hommes, de plus en plus de familles entières ont été contraintes à migrer. Dans la région Androy – la plus affectée par ces réalités – certains villages ont vu jusqu'à 30% de leur population migrer entre 2015 et 2018 (DTM). A ces effets des dégradations environnementales et climatiques, s'ajoute un environnement sécuritaire détérioré. Dans le nord de l'Androy, l'expansion ces dernières années du phénomène des « Dahalos » (banditisme rural lié au vol de zébus) et leurs attaques devenues plus violentes et plus fréquentes ont induits des migrations forcées.

Dans les régions d'origine des migrants, l'augmentation importante des départs représente un défi supplémentaire pour la capacité de relèvement et de développement durable et inclusif du « Grand Sud » de Madagascar qui reste encore marqué – malgré un engagement renouvelé des autorités nationales – par un sous-développement et une fragilité chronique hérités de décennies de marginalisation. Si la migration peut présenter des effets positifs (renvois de fonds des migrants aux familles restées dans les régions d'origine notamment), la dépopulation rapide et massive, et le départ de forces vives (laissant derrière les plus vulnérables des vulnérables : femmes seules, vieillards, handicapés, enfants) entament de manière évidente la capacité de résilience des communautés et peut conduire à une dynamique de « cercle vicieux », où les départs en entraînent d'autres, si les conditions de l'environnement local conduisant les migrants à partir ne sont pas adressées.

En ce qui concerne les régions de destination des migrants, ces nouveaux flux migratoires convergent vers certaines zones de destination spécifiques, dont la Menabe est parmi les plus

⁵ Voir OIM : <https://displacement.iom.int/reports/madagascar-%E2%80%94-rapport-de-suivi-des-d%C3%A9placements-ao%C3%BBt-2018>

affectées. Les migrants – par manque d’alternatives – s’installent et exploitent les terres des aires protégées (AP) (en 2001, le village de Lambokely, situé dans l’AP de Menabe Antimena qui abrite les derniers espaces de forêt sèche primaire à Madagascar comptait 64 habitants ; il en comptait près de 20 000 en 2018 selon l’ONG Durrell, dont 85% de migrants) pour mener une culture intensive de maïs hautement dommageable pour les sols (les sols ne peuvent donner une production satisfaisante de maïs que deux années consécutives, à la suite de quoi, les migrants abandonnent ces terres et défrichent de nouvelles terres aux alentours pour continuer la production), conduisant à d’importantes déforestations et un effet d’accaparement des terres, au mépris des efforts de conservation et de gestion participative des écosystèmes par les communautés locales. Selon les projections faites par Durrell, près de 85% de la forêt sèche de Antimena pourrait être perdue d’ici à 2025 si aucune intervention n’est menée pour mettre un point d’arrêt à cette dynamique.

Cet accaparement de terres au sein des AP et dans la périphérie immédiate de celles-ci a conduit à des tensions de plus en plus vives et a des conflits sociaux entre les migrants et les communautés locales, et entre groupes de migrants entre eux. Selon plusieurs intervenants locaux consultés, plusieurs villageois ont été tués en 2018 dans des violences opposant migrants et communautés locales dans le district de Mahabo. Des phénomènes de représailles de vols de zébu appartenant à des migrants par les populations locales suites à des conflits fonciers ont été documentés, et ces tensions sont parfois alimentées par des caractéristiques ethniques consistant à opposer les traditions et coutumes des migrants de l’ethnie Antandroy du sud aux Sakalava de l’ouest. Ces tensions ont un effet général délétère sur la confiance déjà fragile des populations locales envers les autorités et les forces de l’ordre que la population accuse de non-action face à l’ampleur du déforestation (la Direction régionale de l’environnement et du développement durable dispose de deux officiers de police judiciaire assermentés à verbaliser les infractions de défrichements pour couvrir les 2 103 km² de l’AP Antimena), voire de complicité par rapports à des contrats et commandes de production de maïs faisant intervenir des opérateurs économiques privés de la place et qui entretiennent l’arrivée de migrants. Ces tensions prennent un caractère éminemment éruptif dans le contexte socio-économique du Menabe, où une grande partie de la population locale se trouve dans une situation de précarité et de vulnérabilité du fait du manque d’emploi (plusieurs entreprises importantes et employeurs locaux historiques ont fermé leurs portes récemment dans le district de Morondava), du faible accès aux services sociaux de base, et des problèmes de sécurité qui affectent maintenant une partie non négligeable de la région.

Bien que les femmes – tous comme les hommes – ne sont pas un groupe homogène, les femmes (femmes migrantes, femmes dans les régions d’origine des migrants, et femmes dans les régions de destination des migrants) sont particulièrement affectées par ces réalités rencontrées, et par les effets et impacts négatifs induits par ces flux migratoires non-maitrisés.

Dans le sud du pays, les femmes se sont vu attribuer pendant longtemps des rôles subalternes aux hommes. Mais la migration pour de longues durées des hommes a laissé un nombre important de femmes seules dont la charge symbolique (chefferie de ménage, résolution des problèmes du quotidien) et matérielle (génération de revenu, gestion économique du foyer, soin des enfants, etc.) a considérablement évolué. Dans un certain nombre de cas, particulièrement quand cet isolement des femmes a été concomitant avec les pics de crises humanitaires, les vulnérabilités aux violences basées sur le genre et à d’autres formes d’abus ont augmenté. Les hommes migrants de retour peuvent se trouver confronter à cette nouvelle donne de fait, et il est connu que ces bouleversements sociologiques rapides peuvent avoir des effets négatifs sur la vie des ménages, avec notamment des phénomènes de dépression,

d'alcoolisme et de déchirement des foyers qui pourraient renforcer les vulnérabilités déjà patentées dans ces régions. Mais au-delà des défis rencontrés et à venir, ces réalités ont également de fait ouvert un espace d'opportunité aux femmes d'assumer de nouveaux rôles économiques et sociaux au sein de leurs familles et au sein de leurs communautés.

Dans les régions de destination des migrants, les femmes issues de familles de migrants – qui sont considérées par les populations locales comme tout autant coupables que les hommes migrants des déforestations – ont eu également à occuper de nouvelles fonctions et à contribuer de manière directe à la génération des revenus du ménage, notamment par les activités de récoltes agricoles et un rôle très important de vente et de commerce. Au sein des ménages, ces nouveaux rôles dictés par des impératifs économiques ont ici aussi contribué à une remise en cause de fait des fonctions attribuées selon des conceptions de la féminité et de la masculinité. Les femmes issues des communautés locales dans les régions de destination des migrants, quant à elles, sont souvent les plus affectées par les conflits pour les ressources et les tensions sociales résultants de la présence et des activités des migrants. Dans le Menabe, le taux de sous-emploi est de 23% pour les hommes et de 41,5% pour les femmes ; et la proportion des emplois inadéquats est de 27,3% pour les hommes et de 35,9% pour les femmes (PNUD).

Cependant, malgré le fait que les femmes sont parmi les individus les plus affectés ; malgré le fait que le rôle de la femme en matière de cohésion sociale au sein des ménages et des communautés est admis par tous ; et malgré le fait que ces réalités migratoires ont bouleversé ces dernières années les rôles attribués traditionnellement aux femmes et aux hommes, en donnant une place plus importante aux femmes aux cotés des hommes dans le pilotage de la vie des ménages et des affaires locales ; les femmes restent très largement sous représentées dans les différentes instances décisionnelles locales – aussi bien dans les régions d'origine que de destination des migrants. Leur participation substantielle à la vie locale est peu encouragée, et la prise en considération de leurs besoins spécifiques, ainsi que de leurs possibles contributions et propositions en termes de solutions aux problèmes rencontrés sont sous-évaluées.

Pourtant, des activités menées à petite échelle par le SNU, les OSCs et d'autres intervenants dans les régions Androy et Menabe montrent la pertinence et viabilité des actions consistant à valoriser – par le biais de l'autonomisation – le rôle des femmes pour répondre à des problèmes de développement local et de cohésion sociale ; ainsi que la possibilité de faire évoluer – au bénéfice de l'ensemble de la communauté – les perceptions et attitudes des hommes sur le sujet. Madagascar National Park par exemple a répliqué dans le Menabe, sur la base des expériences du WWF, l'initiative des « Grands-Mères » malgaches, formées à l'ingénierie de l'énergie solaire, et qui gèrent de manière autonome et participative l'alimentation électrique d'un village. L'ONG Fanoitra a accompagné des femmes paysannes analphabètes dans leur intégration aux V.O.I. de villages aux alentours des AP, lesquelles représentent maintenant jusqu'à 40% des membres du V.O.I., avec une participation des femmes au sein des comités de gestion. Dans l'Androy, plus de 2 000 femmes ont pu lancer des activités génératrices de revenus grâce aux épargnes et aux sessions d'éducation financière dispensées par le PNUD en partenariat avec l'institution de microfinance OTIV. L'organisation des femmes en Groupement Villageois d'Entraide Communautaire (GVEC) met à leur disposition un outil adapté au financement de leurs activités ou encore une alternative à la perte soudaine de revenus. Tenant compte des facteurs socio-anthropologiques de la région, le PNUD collabore avec le Centre Universitaire Régional de l'Androy (CURA) pour déployer des approches favorables à la participation des femmes au processus de prise de décisions et à la réduction des comportements antiéconomiques qui dilapident le patrimoine des familles les plus pauvres.

Paradoxalement, de par leur marginalisation, les femmes sont souvent pionnières et plus disposées à prendre un degré de risque dans les opportunités de diversification des moyens de subsistance. Les expériences attestent nettement que lorsque les bénéfices associés à l'autonomisation des femmes sont manifestes – les hommes reconsidèrent leurs défiances et encourageant la continuation de telles initiatives.

Les autorités – au niveau central et au niveau local – ainsi que les acteurs de la société civile rencontrés ont exprimé une très grande inquiétude par rapport au effets négatifs et aux impacts que les flux migratoires non maîtrisés induisent, ainsi que par rapport à la possibilité à ce que ces tensions sociales n'exploient en des conflits locaux généralisés opposant les migrants aux populations locales, et qui pourraient avoir des conséquences bien plus sévères. Considérant ce qui précède, ce projet innovant vise à valoriser le rôle possible des femmes dans la réduction des facteurs de menaces à la paix existants.

- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Ces dernières années, le SNU à Madagascar a appuyé le Gouvernement et le pays dans la prise en considération des enjeux économiques, sociaux, et environnementaux pouvant constituer des menaces à la paix. Ces appuis ont été matérialisé notamment dans le développement d'un plan prioritaire pour la consolidation de la paix en 2015 et par la mise en œuvre de plusieurs projets ciblés adressant les défis les plus urgents dans les secteurs de la gouvernance, de l'état de droit, de la sécurité, de la décentralisation, de la démocratie et de la solidarité nationale. Toutes les analyses conduites depuis ont conclus que les réalités migratoires non maîtrisées depuis le sud du pays constituent une menace pour plusieurs régions du pays déjà – et pourrait en concerner d'autres, mais que ce sujet manque de solutions innovantes. Le projet contribuera à appuyer de manière directe la mise en œuvre des priorités de la phase 2 du financement PBF pour Madagascar, dont le ciblage validé par le Gouvernement malgache évolue autour des enjeux de « renforcement de la transparence et de la redevabilité des institutions de gouvernance » ; et « d'appui à la stabilité ». Le projet contribuera par ailleurs à la mise en œuvre de l'UNDAF dans ses effets 1 et 2. Et il s'intégrera dans le « Plan Emergence Madagascar (PEM) » qui prendra la relève du PND, ce projet étant d'ores et déjà aligné à la Politique Générale de l'Etat. Ce projet contribuera enfin aux efforts du pays et a la mise en œuvre des engagements internationaux pris en matière de conservation de la biodiversité, et de réduction des émissions de gaz à effets de serre liés à la dégradation et à l'exploitation des forêts dans le pays. Ce projet favorise l'appropriation nationale en ce que tout en ciblant et étant mis en œuvre avec une participation forte des OSCs, les autorités – au niveau central et régional des régions ciblées – gardent un rôle leader dans le pilotage et la coordination des interventions. Le projet à travers ses trois résultats assurera par ailleurs un transfert de compétences et de connaissances, ainsi qu'un transfert de ressources matérielles permettant aux autorités d'assumer leurs responsabilités et ainsi, également, de restaurer la confiance entre elles et la population locale.

- c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
-----------------------	--------------------	----------------------------	---

OIM – Mainstreaming Migration into International Cooperation and Development (2019 – 2020)	UE- DEVCO	Intégrer les enjeux de développement rural dans les politiques publiques sectorielles, et dans les cadres normatifs de développement (PND, UNDAF, Plan Indicatif National – UE)	Ce projet de l’OIM aborde les enjeux de développement rural en lien avec les migrations (défis à atténuer et opportunités à valoriser) sous un angle stratégique (au niveau des ministères centraux, et de la planification de l’aide au développement). Ce projet bénéficiera de manière directe des développements du projet GYPI pour remonter des expériences et intégrer ces bonnes pratiques au niveau stratégique, permettant ainsi de contribuer plus en avant à pérenniser et valoriser les effets opérationnels du projet GYPI.
PNUD – Programme d’Appui à la Décentralisation et à la Résilience Communautaire (2015-2019)	PNUD USD 6 500 000	Appuyer la mise en œuvre du processus de décentralisation ; Promouvoir le développement local inclusif ; Créer des conditions favorables au renforcement des capacités de résilience des communautés	Dans l’Androy : En ligne avec le Plan de Relèvement et de Résilience, le projet œuvre pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le renforcement des capacités de la Région dans la coordination et le pilotage du processus de développement dans l’Androy, ▪ Appui au processus de localisation des ODD dans la région (priorisation des cibles et mise en œuvre) ▪ L’appui aux communes dans l’élaboration et la mise en œuvre de leur plan de développement local inclusif. Dans le Menabe : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au processus de localisation des ODD dans la région ▪ Appui institutionnel à la région et aux représentants de l’Etat dans le pilotage du processus de développement
PNUD Planification du Développement, Secteur Privé et Emploi (2015-2019)	PNUD USD 15 056 343	Soutenir une transformation structurelle favorable <ul style="list-style-type: none"> • au renforcement des capacités productives durables • à la création d’emplois et de revenus en faveur des populations vulnérables y compris les femmes et les jeunes 	Dans l’Androy : <ul style="list-style-type: none"> - Promotion des moyens de subsistances des populations vulnérables : Amélioration des revenus des populations vulnérables ; - Dynamisation du tissu économique de la région Androy : réhabilitation d’infrastructures (pistes, infrastructures hydro agricoles) en appui aux chaînes de valeur, promotions des chaînes de valeur pêche et petits élevages, promotion de la finance inclusive ; - Appui à la mise en œuvre des actions prioritaires pour la mise en œuvre des ODD Dans le Menabe Appui à la mise en œuvre des actions prioritaires pour la mise en œuvre des ODD
PNUD Projet d’Amélioration des Capacités d’Adaptation et de Résilience des Communes Rurales face aux	Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM/G EF) PNUD USD 7 377 000	Renforcer les capacités des communautés vulnérables dans 5 régions dont l’Androy face aux risques supplémentaires dus au changement et à la variabilité climatique sur les	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités techniques et institutionnelles de gestion des risques climatiques des Ministères chargés de l’agriculture, de l’environnement, des forêts, de l’élevage, de la pêche, de l’eau et l’assainissement, de la météorologie, de leurs directions décentralisées, des organisations communautaires et des populations des régions cibles ; - Structurer et diffuser l’information agrométéorologique et hydraulique de manière à soutenir la prise de décision des acteurs concernés, dans les 5 régions d’intervention, y compris l’Androy ;

Changements Climatiques (2016 – 2021)		opportunités de moyens de subsistance	- Transférer et mettre en oeuvre les mesures et technologies d'adaptation dans les 5 régions
---------------------------------------	--	---------------------------------------	--

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1.

Il ressort des consultations menées que les autorités sont dépassées par les impacts et effets négatifs liés aux migrations non maîtrisées. La réponse a évolué jusqu'ici entre tentatives de sensibilisation et de répression des migrants mais sans effet notable. Au contraire, la répression plus musclée des déforestations par les autorités au début de 2019 (20 migrants ont été arrêtés et condamnés à 5 ans de prison ferme) pourrait conduire à de nouveaux cycles de tensions voir de violences. Ce type de réponse fait fit des dynamiques sous tendant ces migrations, notamment le fait que la plupart des migrants sont dans des stratégies de survie contraintes par les conditions dans l'Androy.

A travers une approche innovante consistant à mettre en œuvre des activités de soutien à l'autonomisation sociale et économique des femmes (femmes migrants, femmes dans les communautés d'origine des migrants dans l'Androy, et femmes dans les communautés de destination des migrants dans le Menabe) – l'objectif général de ce projet est de sensiblement réduire les tensions et conflits sociaux résultant des migrations non maîtrisées dans l'Androy et le Menabe, et constituant une menace à la paix et à la cohésion sociale.

Pour ce faire, le projet adopte une approche à double focale, et un ciblage concomitant de la principale région d'origine (Androy) et de la principale région de destination des migrants (Menabe). Ceci permet de proposer une réponse ciblée géographiquement mais pouvant avoir des effets pérennes à travers une action des activités sur trois variables :

- 1) La réduction du flux d'arrivée de migrants dans le Menabe par un accompagnement des migrants et des autorités à la réduction du flux de départs des migrants depuis l'Androy.
- ~~2) La réduction des pressions sur les ressources dans le Menabe par l'accompagnement aux retours et à l'insertion socio économique dans l'Androy de migrants et familles de migrants faisant le choix volontaire du retour.~~
- 3) Le rétablissement d'un espace social et économique apaisé par un accompagnement des communautés locales, des familles de migrants, et des autorités à la diversification des moyens de subsistances et à une action conjointe en faveur de la cohésion sociale, et en soutien de la prévention, et de la mitigation des conflits communautaires.

La stratégie de mise en œuvre des activités repose sur trois piliers fondamentaux :

- 1) Valorisation des femmes : Le projet cible la réduction des menaces à la paix et à la cohésion sociale pour le bénéfice de l'ensemble de la société, mais propose d'y arriver à travers une approche ciblée sur le genre, par la valorisation et le renforcement des formes naissantes d'autonomisation des femmes observées ces dernières années dans les régions Androy et Menabe.
- 2) Engagement de la société civile : Le projet propose un transfert important de ressources aux OSCs, qui seront chargées, sous le pilotage conjoint de l'OIM, du PNUD, et des autorités, de mettre en œuvre des composants opérationnels du projet. Ceci s'inscrit dans une volonté délibérée de transfert d'expertise, et de développement des compétences (capacité programmatique et de gestion), et dans la volonté d'anticiper des stratégies de

sortie par une appropriation au niveau des intervenants locaux étant les mieux placés à assurer un relais dans la mobilisation de ressources notamment.

- 3) **Renforcement de capacités des autorités** : Le projet veut contribuer à dynamiser le rôle et la place des autorités dans la compréhension et la veille des enjeux en présence, ainsi que dans la formulation et le suivi de la mise en œuvre de réponses et solutions innovantes par rapport aux effets négatifs liés aux migrations non maîtrisées, mais qu'elles ne sont en capacité d'assumer et de mettre en œuvre pleinement du fait du manque de ressource techniques ou matérielles.
- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

La théorie de changement soutenant ce projet est la suivante :

- **SI** les capacités d'intervention des femmes à agir en tant que promotrices de la paix et de la cohésion sociale ; et dans la prévention et la mitigation des conflits locaux liés aux ressources sont valorisées, renforcées, et appuyées ;
- **SI** les femmes sont encouragées et habilitées à faire la démonstration effective et à montrer par la preuve de l'exemple que des activités génératrices de revenus, et la recherche de moyens de subsistance peuvent se faire de manière pérenne, rentable et respectueuse des environnements locaux et des communautés locales dans les régions d'origine et de destination des migrants ;
- **ET SI** les autorités au niveau national et local disposent des capacités, outils et moyens de répondre proactivement et de manière inclusive aux menaces à la paix et à la cohésion sociale liées aux migrations non maîtrisées – en portant une attention particulière aux besoins et attentes spécifiques des femmes, et aux solutions innovantes portées par les femmes pour le bénéfice de la société tout entière ;
- **ALORS**, les femmes pourront jouer un rôle innovant et central dans la réduction sensible des tensions et conflits sociaux résultant des migrations non maîtrisées et constituant une menace à la paix et à la cohésion sociale, en construisant et renforçant les formes hybrides d'autonomisation observées ces dernières années ;
- **PARCE QUE**, les actions de ce projet et ciblant les femmes auront permis de 1) réduire le flux d'arrivée de migrants dans le Menabe par un accompagnement des migrants et des autorités à la réduction du flux de départs des migrants depuis l'Androy ; 2) réduire les pressions sur les ressources dans le Menabe par l'accompagnement ~~à la réalisation d'activités génératrices de revenus soutenables et respectueuses de l'environnement-aux retours et à l'insertion socio-économique dans l'Androy de migrants et familles de migrants faisant le choix volontaire du retour~~ ; et 3) rétablir espace social et économique apaisé par un accompagnement des communautés locales, des familles de migrants, et des autorités à la diversification des moyens de subsistances et à une action conjointe en faveur de la protection de l'AP Antimena dans le Menabe.

- c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles.

Résultat 1 : Les femmes interviennent en tant que promotrices de la paix et de la cohésion sociale, dans la prévention et la mitigation des conflits et tensions locales liés aux ressources.

Produit 1.1 : Des comités de femmes sont mis en place et disposent de capacités et ressources pour agir en promotion de la paix et de la cohésion sociale, et dans la prévention et mitigation des conflits et tensions locales.

~~Activités 1.1 :~~

- ~~Activité 1.1.1 Complété~~ : Mise en place des comités de femmes incluant femmes des communautés locales et femmes migrantes, en valorisant les structures V.O.I. existantes dans les villages ciblés du Menabe. Mise en place des comités de femmes des communautés locales et de femmes migrantes issues des ménages de retour dans les villages ciblés de l'Androy en valorisant les structures GVEC existantes.
- ~~Activité 1.1.2 En cour~~ : Renforcement de capacités des comités mis en place par des ateliers dédiés ciblant les processus de mobilisation axés sur le genre, la prise de décision, la gestion, et le plaidoyer auprès des V.O.I. et des autorités locales.
- ~~Activité 1.1.3 En cour~~ : Accompagnement des comités à la valorisation du rôle des femmes par un soutien aux activités de prévention et de mitigation des conflits. Dans l'Androy, ces activités pourront prendre la forme de facilitation de dialogues communautaires adressant les attentes sociales et culturelles par rapport aux ménages migrants de retour. Dans la région Menabe, ces activités pourront prendre la forme d'une campagne de reforestation, les femmes étant fortement impliquées déjà dans les activités de gestion des pépinières et de trouaison. Appui à l'insertion des comités de femmes dans les dynamiques communales à travers leur accompagnement aux dialogues ou concertations régionales.

~~Produit 1.2 : Un programme pilote de préparation, facilitation et accompagnement au retour et à la réinsertion pour les ménages dans l'Androy est mis en place et disponible aux ménages migrants faisant volontairement le choix du retour (le programme pilote cible les ménages migrants dont la migration n'était pas le premier choix mais une contrainte induite par le manque de moyens de subsistance locaux dans l'Androy).~~

~~Activités 1.2 :~~

- ~~Tenue de l'atelier de restitution de l'évaluation préliminaire et de consultation des autorités et partenaires sur le programme pilote~~
- ~~Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur les opportunités de retour et les paramètres du programme pilote dans le Menabe, et sur les retours de ménages migrants dans l'Androy. Ces campagnes de sensibilisation pourront être réalisées par les comités de femmes mis en place, en coordination avec les autorités locales.~~
- ~~Mise en œuvre et suivi du programme pour les ménages migrants bénéficiaires, y compris, à travers : la sélection des ménages, l'accompagnement individuel pré départ des ménages pour le développement d'un plan de stabilisation et de réinsertion socio-économique, la prise en charge du retour des personnes et des biens, la fourniture éventuelle de biens de première nécessité après le retour dans la région Androy, et l'accompagnement matériel et technique individuel post retour des ménages dans la mise en œuvre de ce plan.~~

Résultat 2 : Les femmes démontrent par l'exemple l'effectivité des activités génératrices de revenus et de recherche de moyens de subsistance pérennes, rentables et respectueuses des environnements locaux et renforcent ainsi les effets des actions en faveur de la cohésion sociale, la prévention et la mitigation des conflits entre les communautés.

Produit 2.1 : Un programme pilote de diversification des moyens de subsistance et de génération des revenus respectueux des ressources locales et de l'environnement est accessible aux femmes migrantes et aux femmes des communautés locales dans le Menabe et les amènent à travailler et co-exister ensemble.

~~Activités 2.1 :~~

- ~~Activité 2.1.1 Complété~~ : Tenue de l'atelier de restitution de l'évaluation préliminaire et de consultation des autorités et partenaires sur le programme pilote.
- ~~Activité 2.1.2 A commencer~~ : Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur le programme pilote. Cette campagne de sensibilisation pourra être réalisée par les comités de femmes mis en place, en coordination avec les autorités locales.

- **Activité 2.1.3 A commencer** : Mise en œuvre et suivi du programme pour les femmes bénéficiaires à travers : la sélection des bénéficiaires, l'accompagnement individuel au développement du plan de viabilisation de la diversification des moyens de subsistance et des revenus du ménage, et l'accompagnement matériel et technique individuel à la mise en œuvre de ce plan.

Produit 2.2 : Un programme pilote de diversification des moyens de subsistance et de génération des revenus adaptés aux dégradations environnementales de l'Androy et permettant de stabiliser les populations et réduire le recours à la migration comme stratégie de survie est accessible aux femmes issues de ménages vulnérables.

Activités 2.2 :

- **Activité 2.2.1 Complété** : Tenue de l'atelier de restitution de l'évaluation préliminaire et de consultation des autorités et partenaires sur le programme pilote
- **Activité 2.2.2 En cour** : Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur le programme pilote. Cette campagne de sensibilisation pourra être réalisée par les comités de femmes mis en place, en coordination avec les autorités locales.
- **Activité 2.2.3 A commencer** : Mise en œuvre et suivi du programme pour les femmes bénéficiaires à travers : la sélection des bénéficiaires, l'accompagnement individuel au développement du plan de viabilisation de la diversification des moyens de subsistance et des revenus du ménage, et l'accompagnement matériel et technique individuel à la mise en œuvre de ce plan.

Résultat 3 : Les autorités au niveau national et régional disposent des capacités, outils et moyens de répondre proactivement et de manière inclusive aux menaces à la paix et à la cohésion sociale – en portant une attention particulière aux besoins, attentes spécifiques, et solutions innovantes portées par les femmes.

Produit 3.1 : Les autorités au niveau régional et central sont sensibilisées aux enjeux complexes et effets des migrations non maîtrisées, par rapport à la vulnérabilité des populations et au genre ; et par rapport à la gouvernance du développement durable et inclusif, et à la protection de l'environnement.

Activités 3.1 :

- **Activité 3.1.1 A commencer** : Tenue d'un atelier national ~~mi-parcours de lancement~~ du projet regroupant les autorités centrales pertinentes, les autorités régionales et de districts des régions et districts cibles, les partenaires de mise en œuvre de la société civile, et les partenaires techniques et financiers pertinents, pour faire l'état des lieux des **résultats et des problématiques rencontrés par le projet depuis le début de sa mise en œuvre. Cela permettra également de discuter avec la partie nationale les étapes finales de la mise en œuvre du projet afin d'assurer la pérennisation de ses résultats et une bonne appropriation de la part de la partie nationale.**, ~~identifier les synergies et complémentarités possibles avec les autres projets/actions en cours et en développement dans ces régions et assurer un pilotage politique et une appropriation nationale forte des solutions à développer.~~
- **Activité 3.1.2 A commencer** : Tenue d'un symposium national de clôture du projet regroupant les autorités centrales pertinentes, les autorités régionales et de districts des régions et districts cibles, un panel représentatif de bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre de la société civile, et les partenaires techniques et financiers pertinents, pour faire la restitution des activités mises en œuvre, et présenter les résultats de des solutions développées et mise en œuvre.

Produit 3.2 : Un observatoire des migrations interne est établi des recherches multidisciplinaires portant sur la paix, la cohésion sociale, le genre, le développement durable, et la protection de l'environnement en rapport avec les migrations sont soutenues.

Activités 3.2 :

- **Activité 3.2.1 Complété** : Mise en place d'un observatoire des migrations interne en rattachement d'un centre de recherche malgache existant.
- **Activité 3.2.2 En cour** : Fourniture d'un soutien financier à la conduite de recherches multidisciplinaires ~~et à la diffusion des résultats de ces recherches~~ portant sur la paix, la cohésion sociale, le genre, le développement durable, et la protection de l'environnement en rapport avec les migrations afin de densifier la base de connaissance disponible pour la prise de décision des autorités.
- **Activité 3.2.3 A commencer** : Fourniture d'un soutien financier à la diffusion des résultats des recherches multidisciplinaires.

Produit 3.3 : Les régions Androy et Menabe disposent chacune d'une stratégie régionale de gestion des migrations sensible à la dimension de genre élaborées de manière participative et inclusive.

~~Activités 3.3 :~~

- **Activité 3.3.1 En cour** : Conduire les ateliers de renforcement de capacités des acteurs ciblés sur l'élaboration de stratégies régionales valorisant les points d'ancrage stratégiques existants (Plan régionaux de développement, Plan régionaux d'aménagement du territoire, etc.) ~~et s~~outien à la concertation et à l'élaboration participative et inclusive des stratégies régionales en soutien aux acteurs ciblés.
- **Activité 3.3.2 A commencer** : Publication/diffusion/vulgarisation du document cadre de la stratégie dans le Menabe.
- **Activité 3.3.3 A commencer** : Tenue d'un atelier de validation de la stratégie régionale pour la gestion de la migration et publication/diffusion/vulgarisation du document cadre de la stratégie dans l'Androy.

Produit 3.4 : Les autorités régionales en Androy et dans le Menabe disposent d'un fonds de soutien initial et de capacités de plaidoyer pour la réalisation d'investissements en infrastructures communautaires et publiques soutenant la pérennisation des activités du projet et la cohésion sociale dans les zones d'intervention.

~~Activités 3.4 :~~

- **Activité 3.4.1 En cour** : Soutien à l'identification participative et inclusive (par les remontées des activités des comités de femmes) des besoins d'investissements en infrastructures communautaires et publiques par les autorités régionales dans ~~l'Androy et~~ le Menabe et les Comités de femmes.
- **Activité 3.4.2 A commencer** : Soutien à l'identification participative et inclusive (par les remontées des activités des comités de femmes) des besoins d'investissements en infrastructures communautaires et publiques par les autorités régionales dans ~~l'Androy et le Menabe~~ et les Comités de femmes.
- **Activité 3.4.3 A commencer** : Appui financier a la mise en œuvre des investissements identifiés et au plaidoyer des autorités régionales envers le gouvernement pour l'allocation de ressources pérennes en vue de la consolidation des acquis découlant des investissements ~~dans le Menabe.~~
- **Activité 3.4.4 A commencer** : Appui financier a la mise en œuvre des investissements identifiés et au plaidoyer des autorités régionales envers le gouvernement pour l'allocation de ressources pérennes en vue de la consolidation des acquis découlant des investissements ~~dans le Menabe.~~

- d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre.

Ce projet ne peut répondre à tous les besoins, mais ambitionne de manière innovante et à travers une intervention ciblée, de faire la preuve des approches et solutions proposées. Les zones géographiques ciblées sont les villages dans les districts les plus affectés par les migrations non maîtrisées dans l'Androy et le Menabe. Le ciblage de ces régions particulières permet également de valoriser des effets catalytiques et de synergies avec d'autres interventions, y compris des interventions non directement reliées à la consolidation de la paix. La région Menabe est une des régions touristiques les plus prisées de Madagascar et l'AP d'Antimena est une réserve de biosphère exceptionnelle. Le potentiel économique et social lié à la préservation de cette AP est très important et ce projet contribuera à la valorisation de ce capital pour la région et pour le pays. La région Androy verra prochainement la tenue d'une conférence internationale des bailleurs – soutenue par le SNU – pour le « Grand Sud », devant permettre de concrétiser des projets structurants et d'accélération pour le développement de la région. La stabilisation et le retour des migrants originaires de l'Androy partis ces dernières années reste néanmoins parmi les conditions du relèvement effectif de la région à laquelle ce projet contribuera.

Les bénéficiaires directs ciblés sont principalement les femmes (femmes migrantes, femmes dans la région Androy, et femmes dans la région Menabe). Dans le contexte des normes sociales et culturelles prévalentes dans les régions ciblées, cette approche suppose une attention toute particulière au « *Do No Harm* », et à la prévention des conséquences négatives potentielles (y compris par inadvertance) du soutien apporté par le projet, notamment à l'autonomisation des femmes. Pour s'assurer de la pertinence de cette approche, l'OIM et le PNUD ont conduit une analyse fine du contexte prévalent à travers les différents échanges lors des missions de terrain effectuées pour la conceptualisation de la proposition complète de projet, qui ont permis de valider des hypothèses de travail et l'adéquation des solutions proposées dans ce contexte. Afin de réduire également tout effet négatif, une grande attention sera donnée au ciblage final des villages d'intervention. Les villages ciblés seront ceux présentant de fait la plus grande réceptivité des solutions proposées, notamment ceux ayant des V.O.I. ou des GVCE ou les femmes sont déjà plus fortement représentées et acceptées dans leurs rôles de cogestionnaires, et ceux ayant formellement à travers des sessions de dialogue préparatoire, exprimé leur approbation par rapport à l'approche proposée. Au lancement, et durant la mise en œuvre du projet, un accompagnement étroit des communautés d'intervention, sensible aux facteurs sociaux et culturels prévalents – y compris ceux non verbalisés, sera mis en place, notamment par des actions de sensibilisation ciblant les hommes en tant que « *Gate keepers* » pour mettre en évidence – même si le projet cible principalement des femmes dans sa stratégie d'intervention – les avantages et bénéfices du projet pour la communauté en général.

Ce projet sera mis en œuvre sur une période de ~~2418~~ mois commençant le ~~02 décembre 2019~~ au début de l'année ~~2020~~. Ce commencement souhaité au début de 2020 permettra de laisser se conclure le processus des élections communales prévu pour le 27 novembre 2019 et valoriser les quelques mois restant de l'année 2019 pour la préparation et la mise en place du projet (recrutements, sensibilisation des acteurs et autorités concernées, pré-identification des bénéficiaires finaux) afin d'assurer que le projet puisse être mis en œuvre à plein régime dès son lancement officiel.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux),

clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes.

L'OIM – l'agence des Nations Unies pour les migrations – est l'agence cheffe de file pour la mise en œuvre de ce projet, et dispose d'une présence permanente à Madagascar depuis 2014. Dans le cadre de son mandat global, la Division Transition et Relèvement de l'OIM s'attèle à promouvoir et accompagner la mise en œuvre de solutions aux situations de migrations ayant des effets négatifs pour les migrants eux-mêmes et pour les populations des communautés avec lesquelles les migrants interagissent, et notamment dans les contextes post-crise ou de fragilité. L'OIM a plus de 20 ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes complexes formulés autour de l'approche de « Stabilisation communautaire ». En date de fin 2018, l'OIM mettait en œuvre près de 180 projets relevant de cette approche dans 53 pays. L'approche de stabilisation communautaire consiste à prévenir, mitiger, réduire les effets négatifs des migrations et du déplacement forcé de populations. L'OIM travaille avec les gouvernements et les partenaires au niveau local pour contextualiser des solutions portées par les communautés, et répondant à un environnement politique, social, économique et environnemental particulier ; en soutien à des processus de gouvernance et de développement participatif et inclusif.

Le PNUD dans son mandat de renforcement de capacités institutionnelles et de partage de solutions pour le développement humain durable, et ayant comme domaine de compétence la transformation du développement, le renforcement e la gouvernance démocratique et la réponse aux crises et l'aide au développement apportera son expertise, sa connaissance de ces régions et ses expériences sur les thématiques adressées par ce projet. Le PNUD valorisera son roster d'ONG œuvrant dans ces domaines thématiques et ayant des connaissances spécifiques de la région pour la mise en œuvre des interventions.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
OIM	2018 (projets) USD 2 285 000	Fonds propre OIM et autres bailleurs	Antananarivo	20 (le recrutement du point focal de projet OIM dans la région Menabe sera initié dès la soumission des documents de projet finalisés, pour une prise de poste immédiate dès la confirmation de financement reçue du PBF)	2
PNUD	2018 (projets) USD 20 097 814	Fonds propre PNUD et autres bailleurs	Antananarivo	139 dont 25 dans l'Androy et le Menabe	16

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Le projet sera mis en œuvre directement par les deux agences sous la direction d'un comité directeur du projet. De ce fait, l'OIM et le PNUD sont responsables et redevables de la mise en œuvre, chacun pour les activités qui le concerne, et aussi de l'utilisation efficace des ressources allouées.

Pour assurer une supervision appropriée, un comité directeur du projet est créé. Le comité directeur du projet est formé par un représentant de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du projet telles que :

- Un représentant du Ministère chargé de la Décentralisation (MID),
- Un représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
- Un représentant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Elevage (MAEPE)
- Un représentant de la Direction Générale des Services Fonciers (DGSF)
- Un représentant du Centre National de Recherche sur l'Environnement (CNRE)
- Un représentant de la société civile œuvrant sur les thématiques du projet
- Un représentant de chaque région concernée (Androy, Menabe)
- Un représentant des bénéficiaires de chaque région concernée (Androy, Menabe)
- Un représentant du Secrétariat Technique du PBF

Le comité directeur du projet est co-présidé par les représentants de l'OIM et du PNUD. Le comité est conçu pour prendre les décisions relatives à la mise en œuvre du projet, de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre, de faire le point sur l'avancement vers l'atteinte des objectifs et de lever les éventuelles difficultés constatées. Pour ce faire, une réunion ~~semestrielle~~ trimestrielle est prévue se tenir à Antananarivo. Le secrétariat du comité directeur du projet est tenu par l'OIM. En amont de chacune de ces réunions du comité directeur de projet, un comité directeur de projet régional – rassemblant les points focaux de l'OIM, les autorités régionales et locales, les partenaires de mises en œuvre et des représentants des bénéficiaires se réunis dans chacune des régions d'intervention, pour préparer le contenu et les inputs a faire remonter dans la réunion du comité directeur de projet a venir, et contribuer a l'ordre du jour.

La mise en œuvre du projet sera assurée par une équipe composée d'un (1) Coordinateur de projet de l'OIM (personnel international) et de deux (2) points focaux du PNUD et de l'OIM (personnels nationaux). Ils seront respectivement déployés dans les chefs-lieux des régions d'Androy et du Menabe. Le coordinateur de projet assure la coordination et le pilotage de l'ensemble des activités. Tout en étant un personnel de l'OIM, et afin d'assurer une capacité de leadership et de coordination forte – un besoin identifié comme nécessaire dans les évaluations des projets PBF précédents à Madagascar – la ligne de reporting du personnel sera double vers l'OIM et vers le PNUD. Le PNUD sera ainsi sollicité pour l'évaluation périodique du personnel. De même, si des recrutements sont nécessaires pour des postes relevant de ce projet, tout recrutement pour l'OIM inclura le PNUD comme un membre du panel de recrutement et vice-versa.

L'unité de mise en œuvre du projet est appuyée par les bureaux centraux et les unités programmes respectives de l'OIM et du PNUD à Antananarivo. Le point focal du projet dans chaque région est responsable de la mise en œuvre quotidienne de l'ensemble des activités du projet au nom du PNUD et de l'OIM. Son premier devoir est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualité requises et en respectant les valeurs des Nations Unies ainsi que les contraintes de temps et de coût. Il assurera la gestion des ressources matérielles qui sont mises à la disposition de l'unité de

gestion du projet. Le cout pour la prise en charge du staff et le fonctionnement n'excède pas 20% du budget total du projet.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité / indice de gravité	Stratégie de gestion/ atténuation	Responsable
<u>Politique/stratégique</u> : Volonté politique des institutions nationales à adresser les problèmes de la migration	Moyenne	Dialogues politiques continus avec les acteurs au niveau stratégique. Assurer la remontée des informations venant du terrain.	Coordinateur Résident (CR) du SNU, Chefs d'agences (CAs)
<u>Politique/stratégique</u> : Marge de manœuvre limitée de la région à cause de son statut encore instable dans le paysage institutionnel actuel	Elevée	Plaidoyer pour plus d'autonomie et de ressources pour les régions dans le cadre d'un processus de décentralisation effective	CR, CAs
<u>Economique</u> : Remise en cause des intérêts économiques de certains opérateurs économiques	Elevée	Faire une analyse des acteurs constante et approfondie pour anticiper les risques de conflits induits par les interventions du projet. Promouvoir le dialogue entre les différentes parties prenantes, y compris le secteur privé. Plaidoyer pour plus de responsabilité sociale des acteurs du secteur privé	Coordinateur de projet (CP), CAs, partie nationale lead
<u>Opérationnel</u> : Opposition par des groupes ou des personnes spécifiques sur l'approche ciblant les femmes comme actrices et bénéficiaires principales de ce projet	Moyenne	Conduire des sessions d'information et d'échanges sur le projet en amont ou dès son lancement, sur la base des discussions engagées durant la phase de conceptualisation du projet. Conduire des sessions de sensibilisation dédiées aux potentiels « <i>Gate keepers</i> ». Maintenir une veille et un engagement étroit durant la mise en œuvre du projet pour adresser les craintes et inquiétudes soulevées par les intervenants et bénéficiaires du projet durant toute la période de mise en œuvre.	CP, Points Focaux régionaux (PFs) du projet, autorités régionales, partie nationale lead
<u>Opérationnel</u> : Malentendus et manque de confiance/ manque d'intérêt et	Moyenne	Campagne d'information et de sensibilisation au préalable.	CP, PFs, autorités régionales

de participation par les communautés choisies		Promotion du dialogue et une démarche inclusive	
<u>Opérationnel</u> : Capacités d'intervention limitées des Services Techniques Déconcentrés (STD) concernés	Elevée	Plaidoyer au niveau des ministères centraux pour l'affectation de plus de ressources aux CTD Développement de mécanisme d'accompagnement des STD	CP, PFs, autorités régionales, partie nationale lead
<u>Opérationnel</u> : Manque de coordination avec les autres initiatives en cours dans la région	Elevée	Appui institutionnel à la Région et au Préfet pour le pilotage et la coordination des intervenants.	CP, PFs, autorités régionales

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Ce projet est articulé autour d'un solide dispositif de suivi et évaluation. Ce dispositif réside dans la valorisation des ressources humaines du projet, et dans des évaluations dédiées à la bonne planification et mise en œuvre du projet.

Les points focaux déployés respectivement dans l'Androy et le Menabe seront les responsables du suivi des interventions du projet dans chacune des régions d'affectation ; notamment la collecte des données relatives aux indicateurs du cadre de résultat. Dans cette démarche, il ou elle valorisera les systèmes et plateformes d'information et de suivi-évaluation existant au niveau de la région. Son travail sera relayé par l'équipe technique de l'OIM et du PNUD au niveau national qui aura un rôle d'assurance qualité de la mise en œuvre. L'équipe se chargera conjointement de : i) la compilation et l'analyse des données pour la prise de décision, ii) la production de rapports de progrès semestriels pour la redevabilité, iii) les missions de suivi sur site, iv) la tenue des revues semestrielles et annuelles. Les moyens de vérification comprennent des sources nationales/régionales (telles que les rapports périodiques) et des sources spécifiques au projet.

Une évaluation préliminaire lors du lancement du projet, notamment pour identifier les points d'entrée et filières porteuses pour la bonne conceptualisation, contextualisation, et mise en œuvre des produits 1.2, 2.1, et 2.2. sera conduite dans chacune des régions. Cette évaluation sera participative et communautaire en démarche, et menée en consultation étroite avec les autorités de la région, avec revue des initiatives existantes et récentes, et en particulier les initiatives portées par les femmes. Une évaluation finale et externe du projet est prévue. Cette évaluation devra permettre d'identifier la contribution de ce projet aux résultats attendus et dans l'atteinte à l'objectif général du projet. Le rapport au PBF se fera de manière semestrielle et annuelle selon les règles fixées par le Secrétariat technique du PBF. Par ailleurs, en interne, il conviendra à chaque agence d'appliquer les règles de rapportage qui lui sont propres. Le pourcentage du budget alloué aux différentes évaluations et au suivi et évaluation est de 5%.

Tableau indicatif de répartition du budget des activités de suivi et évaluation :

Revue rapide initiale des activités existantes pour valorisation et de faisabilité des actions à mener pour pérennisation – région Menabe	11 623 2 000 USD
Revue rapide initiale des activités existantes pour valorisation et de faisabilité des actions à mener pour pérennisation – région Androy	9364 12 000 USD
Frais de déplacement – Descentes de suivi et évaluation – régions Androy et Menabe	11 968 12 500 USD
Évaluation finale indépendante	305 000 USD

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

La prise en compte de la pérennisation du projet tient compte des 3 axes :

1. Durabilité sociale : l'appropriation par les bénéficiaires à travers les structures communautaires existantes, l'appui à l'émergence des réseaux de compétences locales en accompagnement (OSC locales partenaires).
2. Durabilité technique : à travers la capitalisation des savoirs et des connaissances produites par le projet.
3. Durabilité institutionnelle et économique : En assurant l'ancrage institutionnel du projet et l'implication des institutions à tous les niveaux dès la phase de conception jusqu'à la clôture, et en renforçant les capacités de plaidoyer des autorités régionales auprès du Gouvernement et des autres acteurs (PTFs, secteur privé) intervenants dans les régions pour générer des financements complémentaire permettant d'accompagner les effets de ce projet et en élargir/répliquer la couverture et l'approche. Aussi, en appuyant les région d'Androy et du Menabe pour la mise en place d'une stratégie régionale de gestion des migrations, l'inclusion de ces enjeux parmi les autres documents cadres de développement existants (telle la stratégie de développement intégrée du Grand Sud) et le processus de mobilisation des ressources dans le cadre de sa mise en œuvre.

Compte tenu des retards accumulés et de l'avancement inégal des différentes activités du projet, la stratégie de sortie sera adaptée en conséquence. En raison du retard accumulé, les activités du projet seront achevées en même temps que la fin du projet. Cela ne laissera pas le temps aux RUNO de vérifier l'impact des activités et d'apporter des changements si nécessaire. Néanmoins, les différentes activités seront basées sur une méthodologie qui tient compte de cette situation. L'objectif sera donc de consolider les résultats à court terme, et des projections seront élaborées dès le départ afin de suivre l'évolution dans les mois de mise en œuvre, pour essayer de prévoir les impacts sur les années à venir après la fin du projet.

IV. Budget du projet

Le budget du projet sera transféré en deux tranches. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁶
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁶ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
<p>Résultat 1 : Les femmes interviennent en tant que promotrices de la paix et de la cohésion sociale, dans la prévention et la mitigation des conflits et tensions locales liés aux ressources</p> <p>Cible(s) ODD auxquels le projet contribue : ODD 5 : Cible 5.5 « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique »</p> <p>ODD 8 : cible 8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers » et 8.4 « Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement »</p>		<p>Indicateur 1 a : % des recommandations des comités de femmes en faveur de la paix et de la cohésion sociale formulées aux autorités locales endossées à travers les structures formelles de prise de décisions et priorisées par les autorités locales</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 50%</p>	<p>Comptes rendus et rapportages des travaux des comités ; évaluation finale</p> <p>Fréquence de collecte : trimestriel</p>	
		<p>Indicateur 1 b : % des villages cibles dans lesquels les actions des comités de femmes ont joué un rôle central par leur intervention dans la prévention ou médiation des conflits liés aux ressources</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60%</p>	<p>Comptes rendus et rapportages des travaux des comités ; évaluation finale</p> <p>Fréquence de collecte : trimestriel</p>	
		<p>Indicateur 1 c : Variation à la baisse du taux de conflits et tensions locales entre communautés locales et/ou migrants. Nombre de ménages migrants installés dans des espaces protégés ayant fait le choix du retour volontaire vers l'Androy grâce aux actions de sensibilisation et d'échanges menés par les comités de femmes</p> <p>Niveau de référence : 100 0 Cible : Une baisse du 25% du niveau de référence 00 (dont nombre de ménage dirigé par des femmes seules : TBD)</p>	<p>Rapport de collecte de données auprès des comités de Dina de chaque fokontany/commune dans les communes d'intervention et des gestionnaires de l'aire protégée. Comptes rendus d'activités; évaluation finale</p> <p>Fréquence de collecte : trimestriel</p>	
<p>ODD 10 : cible 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race,</p>	<p>Produit 1.1 : Des comités de femmes sont mis en place et ces comités disposent de capacités et ressources pour agir en promotion de la paix et de la cohésion sociale, et dans la prévention et mitigation des conflits et tensions locales</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de femmes membres des comités activement engagées dans les Comités de femmes, et dans la formulation inclusive de recommandations aux autorités locales en faveur de la paix et de la cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 200 (femmes adultes)</p>	<p>Compte rendu des réunions des comités de femmes d'activités PV de constitution des comités de femmes</p> <p>Fréquence de collecte : trimestriel</p>	

<p>de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre » et 10.7 « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées »</p> <p>ODD 13 : cible 13.1 « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat » et 13.b « Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés »</p> <p>ODD 15 : cible 15.2 « D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial » et 15.3 « D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres » et 15.9 « D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de</p>	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1.1 a: Mise en place des 10 comités de femmes dans les villages ciblés du Menabe (10 femmes par comité au minimum, incluant pour le Menabe 5 femmes issues des communautés locales et 5 femmes issues des ménages de migrants), - 1.1.1 b : Mise en place des 10 comités de femmes dans les villages ciblés de l'Androy (10 femmes par comité au minimum), - 1.1.2 : Renforcer les capacités des comités mis en place par des ateliers dédiés 60 sessions au total (chaque comité bénéficiera de 3 sessions, 1 session après la mise en place du comité, 1 session 6 mois après la mise en place du comité, et 1 session 15 mois après la mise en place du comité) - 1.1.3 : Accompagnement des comités à la valorisation du rôle des femmes 	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de réunions régulières du comité des femmes tenues</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : au moins 3 réunions par comité de femmes</p>	<p>Compte rendu de réunions de comité de femmes</p> <p>Fréquence de collecte : trimestriel</p>		
			<p>Indicateur 1.1.32 : Nombre de réunions régulières du comité des femmes tenues d'initiatives communautaires de soutien à la paix et à la cohésion sociale mise en œuvre dans les régions Androy et Menabe avec la participation active des comités de femmes</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 20 initiatives (1 initiative par comité appuyée et mise en œuvre)</p>	<p>Compte rendu d'activités du partenaire d'implémentation</p> <p>Fréquence de collecte : trimestriel</p>	
		<p>Produit 1.2 : Un programme pilote de préparation, facilitation et accompagnement au retour et à la réinsertion pour les ménages dans l'Androy est mis en place et disponible aux ménages migrants faisant volontairement le choix du retour</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>1.2.1 : Tenue de l'atelier de consultation des autorités et partenaires sur le paramétrage du dispositif</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de ménages sensibilisés sur les opportunités de retour dans le Menabe et sur les retours de ménages migrants dans l'Androy par les comités de femmes</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : TBD (dont nombre de ménage dirigé par des femmes seules : TBD)</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de ménages stabilisés* grâce aux programmes pilotes de retour volontaire mis en œuvre (* la notion de « stabilisation décrit un changement qualitatif dans le contexte socio-économique du ménage dans lequel la stratégie d'adaptation par la migration n'est plus imminente ou considérée par le ménage)</p>	<p>Compte rendu d'activités</p> <p>Compte rendu d'activités</p>	

<p>réduction de la pauvreté et dans la comptabilité »</p> <p>ODD 16 : cible 16.6 « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux » et 16.7 « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »</p> <p>ODD 17 : cible 17.16 « Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable » et 17.17 « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière »</p>	<p>1.2.2 : Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur les opportunités de retour dans le Menabe, et sur les retours de ménages migrants dans l'Androy</p> <p>1.2.3 : Mise en œuvre du programme pour les 90 ménages migrants bénéficiaires</p>	<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 00 ménages (dont nombre de ménages dirigé par des femmes seules : TBD)</p>		
<p>Résultat 2 : Les femmes démontrent par l'exemple l'effectivité des activités génératrices de revenus, et de recherche de moyens de subsistance pérennes, rentables et respectueuses des environnements locaux</p> <p>Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant : ODD 1 : cible 1.5 « D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique,</p>		<p>Indicateur 2 a : % de femmes bénéficiaires démontrant des AGRs pérennes, intégrées au tissu socio-économique local, rentables et respectueuses des environnements locaux</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 65%</p>	<p>Comptes rendus des partenaires sur les d'activités; évaluation finale</p> <p>Fréquence de collecte : semestriel</p>	
		<p>Indicateur 2 b : Nombre de ménages qui ont abandonné toutes activités de défrichement grâce aux programme pilote mis en œuvre dans le Menabe d'héctares d'aire protégée évacués des migrants grâce aux programme pilote mis en œuvre dans le Menabe</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100 ménages dirigés par des femmes TBD</p>	<p>Comptes rendus des partenaires sur les d'activités; évaluation finale</p> <p>Fréquence de collecte : semestriel</p>	

<p>social ou environnemental et leur vulnérabilité »</p> <p>ODD 5 : Cible 5.5</p> <p>ODD 8 : cibles 8.3 et 8.4</p> <p>ODD 10 : cibles 10.2 et 10.7</p> <p>ODD 13 : cibles 13.1 et 13.b</p> <p>ODD 15 : cibles 15.2, 15.3 et 15.9</p> <p>ODD 16 : cibles 16.6 et 16.7</p> <p>ODD 17 : cibles 17.16 et 17.17</p>		<p>Indicateur 2 c : Variation à la baisse du taux de perception de la conflictualité entre communautés locales et migrants suite à la mise en œuvre des activités de diversification des moyens de subsistance et de génération des revenus</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p>	<p>Comptes rendus d'activités; évaluation finale</p>	
	<p>Produit 2.1 : Un programme pilote de diversification des moyens de subsistance et de génération des revenus respectueux des ressources locales et de l'environnement est accessible aux femmes migrantes et aux femmes des communautés locales dans le Menabe</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre d'atelier de restitution de l'évaluation préliminaire et de consultation des autorités et partenaires sur le programme pilote dans le Menabe aient eu lieu</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<p>Compte rendu de l'agence sur la conduite de l'activités</p> <p>Fréquence de collecte : trimestriel</p>	
	<p>Indicateur 2.1.2.4 : Nombre de ménages sensibilisés aux enjeux de la diversification des moyens de subsistance et de génération des revenus, et sur le programme pilote destiné aux femmes dans les villages cibles du Menabe</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 500 (50 dans chaque site ou il y a des comités de femmes) TBD (dont nombre de ménage dirigé par des femmes seules : TBD)</p>	<p>Compte rendu d'activités du partenaire d'implémentation</p> <p>Fréquence de collecte : semestriel</p>		
	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1.1 : Tenue de l'atelier de restitution de l'évaluation préliminaire et de consultation des autorités et partenaires sur le programme pilote - 2.1.2 : Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur le programme pilote - 2.1.3 : Mise en œuvre du programme pour les femmes bénéficiaires 	<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de femmes bénéficiaires du programme pilote dans le Menabe</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 100 (en 2 cohortes – 10 par village cible) – dont 40% de femmes issues de communautés locales et 60% de femmes migrantes</p>	<p>Compte rendu d'activités du partenaire d'implémentation</p> <p>Fréquence de collecte : semestriel</p>	
<p>Produit 2.2 : Un programme pilote de diversification des moyens de subsistance et de génération des revenus adaptés aux dégradations environnementales de l'Androy et permettant de stabiliser les populations et réduire le recours à la migration comme stratégie de</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre d'atelier de restitution de l'évaluation préliminaire et de consultation des autorités et partenaires sur le programme pilote dans le Menabe aient eu lieu</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<p>Compte rendu de l'agence sur la conduite de l'activité</p> <p>Fréquence de collecte : trimestriel</p>		

	<p>survie est accessible aux femmes issues de ménages vulnérables</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.2.1 : Tenue de l'atelier de restitution de l'évaluation préliminaire et de consultation des autorités et partenaires sur le programme pilote - 2.2.2 : Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur le programme pilote - 2.2.3 : Mise en œuvre du programme pour les femmes bénéficiaires 	<p>Indicateur 2.2.24 : Nombre de ménages sensibilisés aux enjeux de la diversification des moyens de subsistance et de génération des revenus, et sur le programme pilote destiné aux femmes dans les villages cibles de l'Androy</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : TBD (dont nombre de ménage dirigé par des femmes seules : TBD)</p>	<p>Compte rendu d'activités des agences et des partenaires d'implémentation</p> <p>Fréquence de collecte : trimestriel</p>	
		<p>Indicateur 2.2.32 : Nombre de femmes bénéficiaires du programme pilote dans l'Androy</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100 (en 2 cohortes – 10 par village cible)</p>	<p>Compte rendu d'activités des agences et des partenaires d'implémentation</p> <p>Fréquence de collecte : semestriel</p>	
<p>Résultat 3 : Les autorités au niveau national et régional disposent des capacités, outils et moyens de répondre proactivement et de manière inclusive aux menaces à la paix et à la cohésion sociale – en portant une attention particulière aux besoins, attentes spécifiques, et solutions innovantes portées par les femmes ainsi qu'à leur autonomisation</p> <p>Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant : ODD 5 : Cible 5.5</p> <p>ODD 8 : cibles 8.3 et 8.4</p> <p>ODD 10 : cibles 10.2 et 10.7</p> <p>ODD 13 : cibles 13.1 et 13.b</p> <p>ODD 15 : cibles 15.2, 15.3 et 15.9</p> <p>ODD 16 : cibles 16.6 et 16.7</p> <p>ODD 17 : cibles 17.16 et 17.17</p>		<p>Indicateur 3 a : Nombre d'actions prioritaires pour adresser la problématique migratoire mises en œuvre par l'administration régionale. Proportion d'actions prioritaires identifiées dans les stratégies régionales de gestion des migrations internes pour lesquelles un budget est alloué par les régions en fin de projet</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 4 (2 Menabe, 2 Androy) 0%</p>	<p>Comptes rendus des activités du projet; documents cadre des actions prioritaires; évaluation finale</p> <p>Fréquence de collecte : semestriel</p>	
		<p>Indicateur 3 b : L'information disponible à travers les travaux de l'Observatoire sert de base pour la mobilisation de ressources des OSCs et la planification stratégique des autorités centrales et régionales sur la gestion de la migration en fin de projet</p> <p>Niveau de référence : Non Cible : Oui</p>	<p>Comptes rendus d'activités du projet; documents cadre des stratégies régionales et/ou centrales sur la gestion de la migration évaluation finale</p> <p>Fréquence de collecte : semestriel</p>	
		<p>Indicateur 3 c : % Nombre de personnes des bénéficiaires directs et indirects des investissements communautaires et publiques opinant d'une réduction des menaces à la paix et la cohésion social en fin de projet</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 200065%</p>	<p>Comptes rendus d'activités; évaluation finale</p>	

	Produit 3.1 : Les autorités au niveau régional et central sont sensibilisées aux enjeux complexes et effets des migrations non maîtrisées, par rapport à la vulnérabilité des populations et au genre ; et par rapport à la gouvernance du développement durable et inclusif, et à la protection de l'environnement	Indicateur 3.1.1 : Nombre d'officiels régionaux et nationaux ayant développé à travers l'atelier de lancement du projet leurs connaissances quant aux enjeux des migratoires non maîtrisées et de la cohésion sociale, les impacts et effets spécifiques selon les genres, et sur les stratégies de réponse valorisant l'autonomisation des femmes Niveau de référence : 0 A déterminer Cible : 30 (15 femmes, 15 hommes) 80%	Compte rendu d'activités Rapport pré-post tests de formation Fréquence de collecte : trimestriel	
	Liste des activités qui appartiennent au produit : - 3.1.1 : Tenue d'un atelier national de lancement du projet - 3.1.2 : Tenue d'un symposium national de clôture du projet	Indicateur 3.1.2 : Nombre d'officiels régionaux et nationaux ayant développé à travers le symposium de clôture du projet leurs connaissances quant aux solutions et effets des stratégies de réponse aux enjeux migratoires et de cohésion sociale conscients des enjeux liés aux migrations non maîtrisées, à leur impact sur la cohésion sociale, les impacts et effets spécifiques selon les genres, et sur les stratégies de réponse valorisant l'autonomisation des femmes Niveau de référence : 0 Cible : 50 (25 femmes, 25 hommes)	Compte rendu d'activités Rapport pré-/post tests de formation Fréquence de collecte : trimestriel	
	Produit 3.2 : Un observatoire des migrations interne est établi des recherches multidisciplinaires portant sur la paix, la cohésion sociale, le genre, le développement durable, et la protection de l'environnement en rapport avec les migrations sont soutenues	Indicateur 3.2.1 : Nombre de recherches multidisciplinaires et sensibles au genre appuyées et conduites par l'Observatoire des migrations interne Niveau de référence : 0 Cible : 2 3	Compte rendu d'activités de l'observatoire des migrations Fréquence de collecte : trimestriel	
	Liste des activités relevant du produit : - 3.2.1 : Mise en place d'un observatoire des migrations interne - 3.2.2 : Conduite des recherches multidisciplinaires - 3.2.3 : Fourniture d'un soutien financier à la conduite de recherches multidisciplinaires	Indicateur 3.2.2 : Nombre de relais de diffusion (participation à des conférences, ainsi que des publications sur des revues académiques ou non nationales ou internationales) pour les résultats des recherches multidisciplinaires appuyé (participation à des conférences internationales, régionales, etc.) Niveau de référence : 0 Cible : 4 2	Compte rendu d'activités et des interventions en conférence de l'observatoire des migrations; nombre de publications	

	et à la diffusion des résultats de ces recherches				
	Produit 3.3 : Les régions Androy et Menabe disposent chacune d'une stratégie régionale de gestion des migrations sensibles à la dimension genre élaborées de manière participative et inclusive	Indicateur 3.3.1 : Nombre d'ateliers de renforcement de capacités des autorités régionales et locales du Menabe et de l'Androy tenus dans lesquels les préoccupations, besoins, et solutions des femmes quant aux enjeux de la gestion des migrations sont discutées et intégrées	Compte rendu d'activités des agences	Fréquence de collecte : trimestriel	
	Liste des activités relevant du produit :	Niveau de référence : 0 Cible : 2 (1 Menabe, 1 Androy)			
	- 3.3.1 : Conduire les ateliers de renforcement de capacités des acteurs ciblés sur l'élaboration de stratégies régionales – Menabe	Indicateur 3.3.2 : Nombre de stratégies régionales de gestion des migrations sensibles au genre finalisées et adoptées par les autorités régionales du Menabe et de l'Androy	Compte rendu d'activités des agences	Fréquence de collecte : trimestriel	
	- 3.3.2 : Conduire les ateliers de renforcement de capacités des acteurs ciblés sur l'élaboration de stratégies régionales - Androy	Niveau de référence : 0 Cible : 2 (1 Menabe, 1 Androy)			
- 3.3.3 : Soutien à la concertation et à l'élaboration participative et inclusive des stratégies régionales					
Produit 3.4 : Les autorités régionales en Androy et dans le Menabe disposent d'un fonds de soutien pour la réalisation d'investissements en infrastructures communautaires et publiques soutenant la pérennisation des activités du projet et la cohésion sociale dans les zones d'intervention	Indicateur 3.4.1 : Nombre de sessions participatives d'identification des besoins d'investissements organisées dans le Menabe et l'Androy par les autorités régionales avec la participation active des comités de femmes, et prenant en considération les préoccupations, besoins, et solutions des femmes dans leurs délibérations	Compte rendu d'activités des agences	Fréquence de collecte : trimestriel		
Liste des activités relevant du produit :	Niveau de référence : 0 Cible : 4 (2 sessions après le lancement du projet, 2 sessions 12 mois après le lancement du projet)				
- 3.4.1 : Soutien à l'identification participative et inclusive des besoins d'investissements en infrastructures communautaires et publiques – Menabe	Indicateur 3.4.2 : Nombre d'infrastructures communautaires réalisés à bénéfices des communautés migrantes et locales dans l'Androy et dans le Menabe de ménages ayant bénéficié de manière directe et indirecte des investissements identifiés de manière participative et inclusive dans le Menabe et l'Androy	Compte rendu d'activités des agences	Fréquence de collecte : trimestriel		
	Niveau de référence : 0				

	<ul style="list-style-type: none"> - 3.4.2 : Soutien à l'identification participative et inclusive des besoins d'investissements en infrastructures communautaires et publiques - Androy - 3.4.3 : Appui financier a la mise en œuvre des investissements identifiés – Menabe - 3.4.4 : Appui financier a la mise en œuvre des investissements identifiés – Menabe 	Cible : 101BD		
--	---	--------------------------	--	--

Annexe C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme			
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.			
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme			
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.			
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?			
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme			
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?			
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?			
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		